

RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21**CHARLES JOSSELIN,
Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie****"Les relations Nord-Sud et le développement durable"*****20 novembre 2001*****Introduction François Gourdon, Président du Comité 21**

Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux de vous recevoir au nom du Comité 21. Sont ici présents de nombreux représentants des quatre collèges du Comité 21 (associations, collectivités, entreprises et établissements publics). Nous avons nos deux membres de droit, le ministère de l'Environnement avec plusieurs personnes et le programme des Nations Unies pour l'environnement avec Françoise Ruffe et également des personnalités importantes, Bettina Laville -l'une des fondatrices du Comité 21- du Conseil d'État, Bérengère Quincy, Ambassadrice déléguée à l'Environnement-, le Ministre Layashi Yaker et Michel Mousel, Président de la MIES.

Je voudrais tout d'abord vous remercier ainsi que l'une de vos proches collaboratrices, Anne Dux, de la coopération que nous avons avec votre ministère qui a toujours soutenu le Comité 21 depuis sa création, avec des partenariats sur de nombreux programmes. Je vais simplement les citer :

- L'édition du guide "*Villes et Citadins d'Afrique*", en 1999 ;
- La bibliographie francophone de l'environnement, en 2000 ;
- Cette année, nous sommes beaucoup intervenus en Méditerranée. Nous avons apporté un appui à la création du Comité 21 au Maroc et avons eu, à plusieurs reprises, des relations à Alger pour le Comité 21 algérien -dont le Président, M. Yaker, est présent- et également avec la Tunisie. Nous préparons avec votre soutien une base de données d'experts du développement durable extrêmement attendue des pays méditerranéens.
- Nous organisons ensemble également le séminaire pour les médias francophones sur la préparation de Johannesburg, que vous inaugurerez le 13 décembre prochain à la Maison de la Radio.

Je voudrais également vous remercier d'avoir accordé au Comité 21 la convention pluriannuelle, que nous sollicitons depuis plusieurs années auprès des ministères. Le Comité 21 ne veut plus se contenter de tâches ponctuelles. Nous nous devons de travailler sur du long terme. Votre ministère est le premier à faire avec nous une convention pluriannuelle qui est vraiment l'outil qui nous permet de travailler en profondeur, de pérenniser les emplois et de mobiliser tous nos partenaires et adhérents. C'est très important, monsieur le Ministre.

Le Comité 21 comprend de grandes entreprises -que je ne citerai pas car elles sont bien connues- implantées sur les cinq continents, des collectivités importantes ayant une action forte sur la coopération décentralisée et qui contribuent aux grands enjeux mondiaux de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous aux biens de base tels que l'eau ou l'énergie. Nous devons conjuguer ensemble nos efforts, au Comité 21, avec l'action publique, pour essayer de résorber les points noirs dans les pays en développement.

S'agissant de notre actualité, le Comité 21 organise avec 4 D un débat sur les risques industriels en zone urbaine et vous êtes tous cordialement invités mardi au 18, rue de Varenne à 17 heures. L'ouverture officielle du 20^e festival du film de l'environnement aura lieu ce soir, sous la présidence d'honneur de Bettina Laville, fondatrice. Jeudi, au Salon des maires, sera lancé, au

cours d'une conférence de presse le guide coédité par le Comité 21 et Gaz de France sur les Agendas 21 locaux. La semaine prochaine, nous participerons aux premières Assises de la haute qualité environnementale à Bordeaux, avec l'exposition "Ecologis, Habiter le 21^e siècle".

Je voudrais rappeler, avant de vous passer la parole Monsieur le Ministre, les grandes lignes d'une carrière bien remplie.

Vous êtes licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris. Vous avez commencé votre carrière en tant qu'ingénieur économiste, puis avez eu une longue carrière de parlementaire européen, membre de la Commission des Finances, rapporteur spécial du budget de la Culture, des Affaires étrangères, de la Recherche, puis Président du Groupe parlementaire sur les organisations de solidarité internationale, Président des Côtes-d'Armor, également maire de Pleslin-Trigavou. Vous avez été successivement secrétaire d'État aux Transports, secrétaire d'État à la Mer, secrétaire d'État à la Coopération et ministre délégué chargé de la Coopération et de la Francophonie.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole.

Exposé de CHARLES JOSSELIN

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je voudrais vous remercier de m'avoir convié pour parler des relations Nord-Sud et du développement durable. Ce sujet est difficile. L'actualité nous en donne témoignage chaque jour. Les négociations de l'OMC à Doha l'ont à nouveau rappelé.

Nous avons souvent l'impression que le Nord et le Sud ne parlent pas exactement la même langue. Les pays du Sud voient dans notre récente préoccupation pour le développement durable une entrave à leur développement alors que nous croyons y percevoir la chance d'un développement pour le futur. Il est vrai que nous reconnaissons difficilement nos fautes passées et notre responsabilité.

Nous sommes dans un contexte international où les relations Nord-Sud se sont tendues, en tout cas se sont profondément modifiées, depuis l'époque où la guerre froide organisait le partage du monde et alors même qu'émerge une critique de la mondialisation multiforme. Lors de l'ouverture de l'Assemblée des Nations Unies à New York, il y a quelques jours, Kofi Annan rappelait très justement que le 11 septembre ne devait pas faire oublier les problèmes qui étaient devant nous le 10 septembre.

Il nous faut réfléchir à ce qu'est le développement durable au Sud et aussi en tirer les conséquences en matière d'aide au développement. Je le disais à l'instant, les relations Nord-Sud sont préoccupantes, elles sont surtout affectées par une conjoncture économique aggravée et par une configuration politique délicate.

S'agissant de la conjoncture économique, c'est la première fois depuis trente ans que les trois principales régions développées (Union européenne, États-Unis, Japon) connaissent un ralentissement simultané. Le taux de progression du commerce mondial est tombé de 13 % à 2,5 % en un an. Les conséquences de ce phénomène sont particulièrement sensibles pour les pays en développement : contraction des débouchés à l'exportation, baisse des cours de l'énergie et des matières premières, d'où un problème aigu de financement du développement à court terme. Les flux bruts des financements internationaux vers les pays en développement ont baissé de 20 % entre le premier semestre 2000 et le premier semestre 2001. Les flux privés de capitaux vers les pays en développement devraient même être négatifs en 2001. L'accès au marché des capitaux est virtuellement impossible pour le financement des États et des entreprises des pays émergents. Les investissements directs tendent à se tarir, notamment ceux du secteur privé, sauf pour quelques destinations privilégiées comme la Chine. Parallèlement et après une baisse importante ces dernières années, l'aide publique au développement s'est tout juste stabilisée en 2001. Pour les institutions financières, la priorité est surtout d'éviter les crises financières des pays émergents, qui comporteraient un risque systémique majeur pour les marchés mondiaux. Le financement du développement devient, dans ce contexte, une préoccupation secondaire. Cette situation ne favorise évidemment pas une action en profondeur de réforme des modes de décision au sein des institutions de Bretton Woods qui sont précisément des revendications des pays en développement.

Dans le même temps, la configuration politique est peu favorable, à la suite justement des événements du 11 septembre, les conflits d'intérêts entre Nord et Sud étant d'ailleurs exacerbés dans les rencontres internationales. Les confusions entraînées par les événements du 11 septembre dans les relations entre le Nord et le Sud, d'une part, entre l'Islam et le terrorisme, d'autre part, ne facilitent pas la visibilité des relations qui prévaudront avec nos partenaires du Sud. Il pourrait en résulter un traitement "politique", en quelque sorte, des pays en voie de développement, davantage en fonction de leur place dans la coalition antiterroriste et de leur rôle dans la lutte contre celui-ci, plutôt qu'en fonction de leur situation et de leurs besoins en matière de développement. Doha l'a confirmé, les pays en développement revendiquent une logique redistributive dans les relations économiques et financières internationales, mais les pays développés ne sont pas véritablement prêts à accepter cette évolution, d'autant qu'ils connaissent eux-mêmes des difficultés conjoncturelles et budgétaires qui les rendent peu disposés à ouvrir leurs marchés. Cette conjoncture défavorise notamment les filières agricoles exportatrices des pays du Sud. Nous nous attendons ainsi, pour 2002, à un déficit d'un milliard de francs français pour les filières cotonnières de la zone CFA.

Dans le même temps, la critique de la mondialisation s'affirme. Le sommet de Rio, en 1992, a été le premier d'une longue série de rencontres qui se sont tenues sous la tutelle des Nations Unies (Pékin, Copenhague, Istanbul, Le Caire) et qui ont progressivement changé les modes de perception des relations Nord-Sud et convaincu la communauté internationale d'aborder les préoccupations des pays en développement dans une perspective plus transversale, associant social, économique et environnemental, en bref, à faire du développement durable sans le dire.

Les échéances à venir, le sommet de Monterrey en mars 2002 sur le financement du développement et celui de Johannesburg en septembre 2002, pourraient largement redéfinir l'aide publique au développement. La mondialisation est devenue en soi un thème. Or, c'est justement la critique de la mondialisation qui refonde la notion de développement durable, abordée lors du sommet de Rio en 1992.

Plusieurs effets de cette mondialisation plaident, en effet, pour un développement durable :

– D’abord, les inégalités engendrées par la mondialisation peuvent affecter des pays entiers soumis au jugement sans appel des marchés. L’écart des conditions de vie s’accroît et est encore aggravé par le SIDA. Les conflits régionaux se multiplient et affectent précisément les mêmes régions.

– La dégradation de la planète, l’inégalité de l’accès aux ressources, le rejet du mode de consommation et de production économiquement destructeur sont une deuxième source de critiques de cette mondialisation. Cette préoccupation était déjà celle de Rio, mais Rio n’a été que le déclenchement d’une vaste sensibilisation.

– Enfin, le spectre d’un modèle universel de mondialisation pose problème aux démocraties. Le marché a besoin de contrepoids, de régulations, et l’échec de Seattle et des dernières conférences internationales montre bien la nécessité de reconstruire un dialogue plus fructueux avec l’ensemble des partenaires de la société. À ce propos, et pour être précis, les arguments d’autorité dans les relations avec le monde en développement appartiennent désormais à une époque révolue, quelle que soit la nature des arguments.

Qu’est-ce que le développement durable pour les pays du Sud ? C’est d’abord du développement, et très légitimement, ils ne souhaitent pas être liés par des engagements qui leur paraissent contraires aux exigences de leur développement. C’est vrai dans le domaine de l’environnement, dans le domaine du climat et dans bien d’autres, comme celui des normes sociales. Il faut désormais imaginer une meilleure cohérence dans le fonctionnement du village planétaire, qui soit soutenue par des règles et des contrats plus équitables.

Les négociations commerciales, la protection de la propriété intellectuelle, l’introduction de règles sur l’investissement protégeant des droits acquis par les firmes du Nord ne peuvent, seules, fonder ces nouvelles relations qu’il convient de construire. L’organisation du village planétaire impose, à la fois, des enjeux globaux et des solutions locales. C’est la problématique du développement durable. S’il est bien quelque chose dont la mondialisation a besoin, ce sont des valeurs collectives de biens publics, reconnues mondialement. La solidarité, les droits de l’homme et le développement durable en font partie. C’est ensuite la lutte contre les obstacles au développement que sont les fléaux qui affligent une bonne moitié de l’humanité : malnutrition, absence d’accès à l’eau potable, sous-éducation et toutes les pandémies avec, au premier rang, le SIDA qui détruit quarante ans d’aide au développement dans certains pays. Il n’y aura pas de développement durable sans réduction de la pauvreté.

Je voudrais vous livrer quelques éléments qui nous permettent de redéfinir les contours de notre coopération.

Nous devons, évidemment, tirer les leçons des événements récents, mais, aussi et surtout, des pas importants qui ont, somme toute, été franchis depuis 1992. Le développement durable, l’amélioration de la gestion des ressources naturelles, la bonne gouvernance, une meilleure implication de la société civile, au Sud comme au Nord, dans les processus de décision, la solidarité et la recherche de nouvelles formes de financement de l’aide publique, mais aussi d’alternatives pour faciliter la redistribution, enfin, la prise en compte simultanée des besoins sociaux, économiques environnementaux, sont autant d’acquis conceptuels depuis Rio, même si leur mise en œuvre tarde. Il faut poursuivre la réflexion, la recherche pour un développement durable. C’est pourquoi le gouvernement a décidé de créer l’Institut international du développement durable. Nous devons trouver des solutions pour prévoir des discriminations positives en faveur des pays pauvres dans les règles commerciales. Nous devons sensibiliser, expliquer, mobiliser des financements sur ce que l’on appelle maintenant les "biens publics mondiaux". Les accords de Marrakech sur le climat et la création du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en sont les premiers pas.

Concernant l’allègement de la dette, nos initiatives en faveur des pays pauvres très endettés relèvent également de cette dynamique et expriment notre souhait de définir des mécanismes financiers nouveaux pour associer développement durable et réduction de la pauvreté. Le coût

pour la France de l'annulation de la dette sera d'environ 10 milliards d'euros. C'est dans ce contexte que seront négociés des contrats "désendettement-développement". La France a choisi de financer l'allègement de la dette bilatérale des pays pauvres très endettés sous forme de refinancement par dons. Les États continuent de rembourser leur dette à chaque échéance et, une fois chaque remboursement constaté, la France reverse aux États la même somme sur un compte spécifique de la Banque centrale du pays. L'utilisation de ces flux pour le compte du Trésor public de l'État pourra être ainsi contrôlée par la France. En ce moment même, c'est avec le Mozambique que cette procédure commence à être mise en œuvre. Cette procédure permet de sécuriser l'affectation des marges de manœuvre budgétaires dégagées au profit de programmes de lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Les contrats "désendettement-développement" étant affectés -je rappelle nos priorités- à l'éducation de base et la formation professionnelle, aux soins de santé primaires et à la lutte contre les grandes endémies, aux équipements et infrastructures des collectivités locales, à l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Il nous faut également réfléchir au financement international des biens publics mondiaux. L'approche du développement par les biens publics mondiaux permet de constater que le marché ne sait pas fournir la qualité de l'environnement, l'équité sociale nationale et internationale, la stabilité financière internationale, la paix et la sécurité. James D. Wolfensohn, le Président de la Banque mondiale, qui était l'hôte des ministres du Développement à Bruxelles il y a quelques jours, nous disait : *"Nous vivons dans un monde sans assurance."* La question posée est de savoir si le monde est prêt à payer pour sa sécurité. Cette approche renouvelle le concept d'Aide Publique au Développement en proposant de mettre en place des mécanismes institutionnels et financiers permettant d'assurer la production de ces biens sur une base durable.

J'ai eu, dimanche matin, lors de la réunion du Comité de développement de la Banque mondiale à Ottawa, l'occasion de lancer la réflexion -elle est loin d'être aboutie- sur ce que serait une sorte de taxation internationale qui pourrait avoir des assiettes diverses (mouvements de capitaux, pollution, ventes d'armes, etc.). Je ne préjuge pas de l'aboutissement de cette réflexion, mais je crois qu'il est temps de la lancer. C'est à la fois un instrument d'équité, chacun comprenant que les pays seraient appelés à payer à proportion de leur capacité contributive -nous sommes loin du compte de ce point de vue au regard des contributions des uns et des autres en matière d'aide publique au développement-, et un moyen d'asseoir un financement durable pour notamment les biens publics mondiaux. Le lien de cette approche avec le développement durable est évidemment fort. Si nous considérons que le respect des normes sociales doit être inclus dans les règles de l'OMC, la communauté internationale porte de ce fait l'obligation de financer la mise en place de ces normes dans les pays en développement. Parmi les préoccupations de ces derniers, il y a justement ce durcissement des normes, cette élévation permanente des standards qui leur donnent l'impression qu'ils sont de plus en plus éloignés de nos marchés, en général, mais surtout de notre développement.

La France, en tout cas, s'engage résolument dans la promotion de cette approche, avec une double difficulté. La première est de vaincre les réticences des États-Unis dont nous ne savons pas encore si les événements du 11 septembre vont les amener à s'ouvrir davantage vers le monde ou au contraire à s'en prémunir. Les attitudes récentes ne permettent pas d'y voir clair dans les intentions des gouvernants, pas plus que du peuple américain. La seconde difficulté est de convaincre les pays du Sud du réel intérêt pour eux de cette approche.

S'agissant de la préparation de Johannesburg, il a été décidé d'élaborer un projet de notre Fonds de solidarité prioritaire de 3,5 millions d'euros. Il permettra d'aider nos partenaires à s'organiser et à s'informer en vue de ce sommet et à leur permettre de s'y impliquer davantage. Le projet portera sur la production et la diffusion au Sud d'éléments de doctrine sur le développement durable sous quatre rubriques :

- développement économique et ressources naturelles (eau, biodiversité, énergie) ;
- services sociaux et réduction de la pauvreté ;

- amélioration de la gouvernance et meilleure implication de la société civile au Sud ;
- renforcement des capacités de recherche au Sud pour un développement durable.

Il s'agira également de faire la synthèse des recommandations sectorielles qui ont pu être émises dans le cadre des conférences successives et de définir l'ensemble des lignes directrices qui fondent la notion de développement durable et qui sont communes à de nombreuses conférences internationales actuelles. Ce projet facilitera pour partie l'organisation du sommet de Johannesburg, la participation de nos partenaires africains au sommet et la tenue d'initiatives régionales (je pense notamment au forum d'ONG qui se prépare en Afrique). Enfin, il permettra de communiquer sur une approche francophone dans un monde essentiellement anglo-saxon et de soutenir la traduction en français en temps réel des actes et des documents des diverses conférences préparatoires et du sommet.

Ce projet s'inscrit donc dans la préparation et, surtout, dans le suivi des recommandations du sommet. L'objectif est de faire émerger dans les pays de la zone de solidarité prioritaire des politiques concertées en faveur de la mise en œuvre du développement durable et de soutenir une démarche propre au caractère africain du sommet. Il contribuera à poursuivre la réflexion et la recherche sur l'adéquation entre les enjeux et les débats dans les enceintes internationales et la décision publique et les actions concrètes de terrain qui en découlent auprès de nos partenaires. Il doit permettre de contribuer à produire de la doctrine partagée avec les pays de la zone de solidarité prioritaire et à nourrir un débat qui permette à ces mêmes pays de formuler les grandes lignes de leur politique de développement durable.

Je voudrais dire -et ce sera ma conclusion avant de me prêter au dialogue que vous avez souhaité- ma conviction que l'opinion n'aura probablement jamais été aussi attentive à ce que l'on peut appeler "l'interactivité du monde". Les événements malheureux du 11 septembre ont probablement contribué à accélérer cette prise de conscience, bien au-delà des milieux comme ceux que vous représentez, qui eux, avaient anticipé, en quelque sorte, sur cette interactivité. C'est en tout cas ce que je retire des différents échanges que j'ai pu avoir dans ces enceintes internationales, mais aussi ce que je ressens sur le terrain. L'international a fait irruption dans la vie quotidienne de nos concitoyens. L'internationalisation de l'information, si elle peut parfois amplifier les craintes, suscite aussi des réflexes de solidarité. C'est sur ces réflexes que nous sommes appelés à fonder un certain nombre d'espérances. C'est dans cette voie que je voudrais vous inviter très fortement à regarder.

Merci.

Débat

François Gourdon, *Président du Comité 21* : Merci, monsieur le Ministre. Je propose que nous passions aux questions.

Alain Liebard, *Président, Fondation "Énergies pour le monde"* : Votre ministère a été précurseur dans les années 90 puisque vous aviez participé à la création de la fondation "Énergie pour le monde" et à sa reconnaissance d'utilité publique. Depuis 1990, nous sommes présents dans une vingtaine de pays et nous avons réalisé une centaine de millions de francs d'investissements dans des opérations qui visent à satisfaire ce que nous appelons "le minimum électrique de survie". Environ 300 000 personnes ont été électrifiées dans ces conditions. Récemment, nous avons été rapporteurs de la *task force* du G8 où François Demarcq, le directeur général de l'ADEME, représentait la France. Un certain nombre de propositions concrètes y ont été faites. Au niveau de votre ministère, voyez-vous des concrétisations de ces propositions ? Distinguez-vous un lien avec les contrats "désendettement-développement", de façon à proposer à certains pays de passer à un "braquet supérieur", puisque l'ensemble des filières énergies renouvelables (la micro-hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque, la biomasse) sont véritablement au cœur du développement durable, lorsqu'il s'agit de satisfaire les besoins d'énergie de populations rurales ? Je vous remercie, monsieur le Ministre.

François Gourdon : Avez-vous d'autres questions portant sur ce même sujet ?

Céline Gapenne, *chargée de mission, Association "Solidarité laïque"* : Je coordonne la campagne "Demain le monde" qui est une campagne d'éducation au développement sur le développement durable. Vous avez parlé de la préparation de Johannesburg en septembre 2002 et de celle qui se fait également pour les intervenants africains. J'aimerais savoir si une même démarche a été mise en œuvre pour la conférence de Monterrey qui est en fait essentielle puisqu'elle traite du financement du développement. Si elle échoue, j'imagine qu'elle aura d'importantes conséquences sur Johannesburg en 2002. Merci.

Charles Josselin : Je commencerai par répondre à la seconde question. Nous avons le souci -et je crois que nous en faisons la preuve dans nos relations avec la société civile- d'impliquer le plus systématiquement possible cette dernière dans la préparation de ces grandes échéances, avec l'espoir, d'ailleurs d'une attitude de responsabilité peut-être plus affirmée de sa part. C'est la contrepartie normale d'une meilleure implication et d'une meilleure information. Il est vrai que la question du rôle de la société civile dans le débat international se pose avec un peu de force, notamment à la suite des violences que nous avons connues à Gênes. Je pense également à la conférence de Durban, consacrée à la lutte contre le colonialisme et contre la traite et l'esclavage, où je conduisais la délégation française. Il est incontestable que nous avons pu, une fois de plus, mesurer l'extraordinaire diversité de la société civile et aussi la difficulté que nous avons à identifier, parmi ces associations, celles ayant à la fois une légitimité, une représentativité -j'allais dire une indépendance affirmée- et celles qui sont les "faux nez" de certains intérêts ou de certains gouvernements. C'est une vraie question qui est posée désormais, notamment aux Nations Unies qui ont, comme vous le savez, des relations organisées avec plusieurs centaines d'associations, "agrées" en quelque sorte pour ce dialogue.

Oui, la conférence de Monterrey nous fait obligation d'avoir le même dialogue que nous avons déjà organisé pour d'autres conférences et que nous avons, évidemment, prévu d'organiser dans la perspective de Johannesburg. Je fais totalement confiance aux bonnes relations qui prévalent entre nous pour que ce dialogue soit fructueux.

J'attire simplement votre attention sur l'une de nos préoccupations qui est de faire en sorte que la société du Sud parle pour elle-même et pas seulement par la voix de la société civile du Nord. Cela me préoccupe et je vais vous en donner un exemple. Lors de la conférence sur le SIDA à New York, au mois de juillet, nous nous attendions à ce que l'accent soit mis sur la relation entre SIDA et développement, puisque ce sont les pays du Sud qui sont -et de beaucoup- les plus affectés par cette pandémie. Nous avons failli ne parler que de la question des minorités sexuelles, sous pression de la société civile new-yorkaise. Je ne veux pas sous-estimer le besoin de prendre en compte cette question des minorités sexuelles dans la lutte contre le SIDA, mais j'avais le sentiment que ce n'était pas d'abord cette question qui était posée. Nous avons failli, je le répète, bloquer sur ce thème parce que les associations, notamment homosexuelles new-yorkaises, considéraient qu'elles n'avaient pas leur part dans le projet de résolution. C'était une démonstration du besoin que nous avons, et vous pouvez, les uns et les autres, contribuer à l'émergence de cette société civile du Sud et à faire en sorte qu'elle ait une parole libre. Cela me paraît très important.

S'agissant de la première interrogation, oui, en effet, la question des ressources naturelles est l'un des volets prioritaires des moyens dégagés dans le cadre des contrats "désendettement-développement". Néanmoins, il est vrai que la question des énergies renouvelables doit être notamment portée par ce que nous appelons la "coopération décentralisée", car il n'y pratiquement pas de stratégie nationale en matière d'énergies renouvelables. C'est donc en "contournant" les organisations nationales qu'il faut introduire ce concept d'énergies renouvelables, et la coopération décentralisée de ville à ville ou de région à région est certainement le bon vecteur.

Ronan Dantec, *Adjoint à l'Environnement, Ville de Nantes* : Je vais rebondir sur ce que vous disiez sur la coopération décentralisée, qui me semble effectivement un vecteur extrêmement important

actuellement. Dans ce cadre, nous travaillons beaucoup sur le développement urbain du Sud –qui est un enjeu essentiel du développement durable-, en termes de conseil technique. Nous transférons du savoir-faire, du conseil, mais une fois que le diagnostic est fait, nous butons évidemment sur la faisabilité des projets, notamment sur les montages financiers. Pour prendre des exemples très concrets, nous rencontrons des problèmes de déchets très importants dans beaucoup d'agglomérations du Sud, notamment en Afrique, où des décharges nécessiteraient une intervention lourde, donc des financements importants. Actuellement, à travers le protocole de Kyoto et donc les permis d'émission de CO₂, il y a peut-être un biais à approfondir, en permettant de mobiliser de grands opérateurs privés occidentaux pour des interventions au Sud, sur lesquelles le retour sur investissement n'est pas extrêmement important. Ma question est double :

1. Votre ministère serait-il intéressé pour soutenir ce type de démarche ?

2. Pourrions-nous prévoir des financements croisés entre opérateurs privés et structures de financement publiques ou parapubliques ?

Charles Josselin : Je suis heureux de témoigner de la vitalité de la coopération décentralisée conduite par Nantes. La montée des questions urbaines dans les problèmes de développement est aujourd'hui actée dans toutes les rencontres.

Je voudrais dire la nécessité d'impliquer les grands opérateurs privés parce qu'ils sont habitués à ce dialogue avec les collectivités locales, dire aussi qu'il y a là matière à soutenir le mouvement de décentralisation qui, malheureusement, ne fait que commencer dans un certain nombre de villes. D'où notre volonté d'introduire la décentralisation parmi les grands objectifs en matière de développement, sans oublier le lien entre décentralisation et démocratie qui n'est pas le moindre. J'observe que les opérateurs privés sont aujourd'hui mobilisés sur la question de l'eau et ont pris l'habitude de se réunir entre eux sur ces questions. Peut-être faudrait-il les inviter –et nous pouvons le faire ensemble- à prendre davantage en charge ces questions de déchets, qui renvoient aussi à la question de la santé, autre volet essentiel du développement. Le lien entre santé et écologie urbaine n'est plus à démontrer, mais il n'a peut-être pas encore été suffisamment pris en charge, en particulier financièrement.

Serge Antoine, Président d'honneur, Comité 21 : Certaines régions du monde sont en train de préparer pour Johannesburg leur stratégie, leur demandes ou leurs appels. L'Europe l'a fait, de même que les États méditerranéens il y a deux jours. S'agissant de la dette, vous avez effectivement évoqué son importance pour les pays en développement et rappelé qu'elle peut être l'une des composantes du financement du développement.

Les pays méditerranéens n'ont pas retenu la reconversion de la dette en tant que telle, à la différence d'autres continents pour lesquels, le problème est peut-être plus aigu. En revanche, ils ont évoqué la "dette nature", cette nouvelle forme d'échanges –les swaps- c'est-à-dire la reconversion de la dette pour des opérations non pas seulement de nature, mais aussi de développement durable. Ceci intéressera Bettina Laville qui s'était battue déjà avant Rio sur ce sujet. Pensez-vous que cette voie, qu'il faudrait bien entendu préciser, soit intéressante ? Merci.

Emmanuel Prinet, Coordinateur du Collectif français Johannesburg 2002 : Ce collectif rassemble une soixantaine d'associations françaises qui agissent toutes dans le sens du développement durable. Je voulais tout simplement vous informer de l'existence de ce collectif qui a mis sur pied tout un programme d'actions. Nous serions très heureux de travailler avec vous et votre ministère dans les préparatifs du prochain sommet de la Terre. Merci.

Jean Carlier, Journaliste, écrivain pour la Nature et l'Écologie : Je voudrais savoir, monsieur le Ministre, où en est le système d'achat du droit à polluer et quel est son impact sur le développement durable.

Charles Josselin : Je suis sûr que des gens dans la salle sont plus qualifiés que moi pour répondre à cette question, Michel Mousel peut-être ? Pendant qu'il se prépare, je voudrais dire à

M. Prinet que s'il n'a pas déjà pris contact avec Anne Dux, cela doit pouvoir se faire afin que vous soyez impliqués dans notre dialogue.

À la question concernant les pays méditerranéens, s'agissant de l'effacement de la dette, pour l'instant les seuls pays concernés par l'initiative PPTE ("pays pauvres très endettés") répondent à des critères d'endettement particuliers. Les pays méditerranéens ne sont pas riches, mais ils le sont un peu plus que les pays du Sahel. Monterrey sera certainement l'occasion, je le répète, d'une montée de la revendication en matière de l'effacement de la dette, bien au-delà des seuls pays pauvres identifiés par l'initiative PPTE. Quant à savoir si la question de la "dette nature" sera prise en compte, la réponse est oui. C'est l'une des pistes sur lesquelles nous travaillons dans le cadre de la préparation de cette conférence.

Michel Mousel, *Président, Mission interministérielle de l'effet de serre* : La question portait principalement sur le mécanisme pour un développement propre. D'un point de vue strictement factuel, le mécanisme est l'un des éléments qui compte au nombre des résultats positifs de Marrakech. L'ensemble du dispositif relatif à ce processus a été adopté. Le Comité de gestion exécutif du mécanisme a été créé –il s'est d'ailleurs réuni une première fois à la sortie de la conférence de Marrakech- et se met concrètement en place. L'Europe a choisi, comme premier représentant dans ce Comité exécutif, un Français, Jean-Jacques Riedacker, un "ancien" de mon équipe.

Ce qu'il ne faut surtout pas oublier –cela a d'ailleurs été à un certain moment l'objet de débats depuis la préparation de la mise en place de ce mécanisme-, c'est que le protocole de Kyoto dit que ce mécanisme pour un développement propre est destiné, premièrement, à faciliter le développement durable dans les pays du Sud et, deuxièmement, à contribuer à permettre aux pays du Nord de satisfaire à leurs objectifs. La hiérarchie de cet énoncé est évidemment extrêmement importante. Parmi les critères de choix des projets, leur capacité à satisfaire des objectifs de développement durable devra être pris en compte.

L'autre élément –sur lequel nous devons veiller tout particulièrement- est que ce dialogue n'est pas nécessairement exclusivement entre le financier du Nord et le pays receveur du Sud ; il est important que d'autres acteurs y participent. De ce point de vue, la coopération décentralisée me paraît extrêmement fructueuse parce qu'il y a à la fois une base sur laquelle peut s'appuyer cette coopération et une occasion d'engager dans un vrai dialogue constructif.

Charles Josselin : Je rebondis sur la réponse que Michel Mousel a apportée à la question qui était posée à l'instant pour attirer votre attention sur le danger de la fuite en avant normative. Nous pouvons nous satisfaire des conventions internationales qui ont tout pris en considération, mais ce qui m'intéresse, c'est la manière dont elles sont pratiquées et vécues sur le terrain. Le Sud connaît un déficit institutionnel. Quand je dis "déficit institutionnel", il s'agit de l'absence non seulement d'autorité au niveau central, mais plus encore de chaîne de commandement qui permette, sur le terrain, de voir pratiquer les règles édictées au plan national.

La coopération décentralisée peut compenser, partiellement en tout cas, ce déficit institutionnel mais la question de la norme est un vrai problème. C'est nous qui fixons la règle du jeu et les pays du Sud ne veulent plus jouer avec nos règles. À titre de comparaison, nous pourrions dire que, lors d'une partie de football, tout le monde applique les règles que nous avons décidées, mais que l'une des équipes n'a pas de chaussures. C'est à peu près ainsi que les choses sont ressenties.

Curieusement, il était bien plus facile d'atteindre des résultats normatifs hier, parce que les pays du Sud ne discutaient pas, ils acceptaient. Aujourd'hui, la discussion est beaucoup plus rugueuse, plus difficile, mais mieux vaut ce dialogue malaisé parce qu'il signifie qu'ils prennent mieux conscience de leurs responsabilités.

Jean-Louis Portes, *Directeur de la Communication, Editions Nathan* : Vous avez parlé tout à l'heure de fléaux, parmi lesquels l'absence de démocratie dans certains pays, et ces termes sont faibles. Vous êtes récemment allé au Soudan où règne –comme vous le savez- une dictature assez impitoyable. Évidemment, vous ne l'ignorez pas ni ne la soutenez, mais avez-vous les moyens de

vérifier sur place que l'aide que vous apportez sert réellement au développement durable et non pas à d'autres objectifs ?

Charles Josselin : Je suis effectivement allé récemment au Soudan. Je m'y étais rendu la première fois en 1998, mais c'était plus sur un objectif humanitaire. Nous avons commencé cette fois à parler de coopération. Cette demande de coopération avec la France s'explique largement par le fait que le Soudan est bordé de pays francophones. Pour mettre un peu d'ordre aux frontières entre Soudan, Tchad et Centre-Afrique, il est bon que l'on puisse se comprendre un peu. Cela fait partie des explications à ce "désir de France" qui s'exprime, heureusement, dans beaucoup de pays. J'ai observé, sur la question politique, une amélioration. Je ne suis d'ailleurs pas le seul puisque la communauté internationale veut bien reconnaître que la mise à l'écart d'Hassan Al-Tourabi, qui était l'idéologue radical de ce régime, a commencé à desserrer la vie politique intérieure. J'ai reçu pratiquement tous les opposants -ce que j'essaie de faire à chaque déplacement- et au moins une partie d'entre eux reconnaît l'amélioration que j'évoquais à l'instant. Il reste la question du Sud. Ce régime connaît aussi une part de diabolisation, et ceux-là même qui lui font des reproches ont les meilleures relations avec l'Arabie saoudite dont je ne suis pas sûr qu'elle est un parangon de démocratie. En revanche, nous avons choisi d'accompagner le mouvement au Soudan, convaincus que l'isolement d'un pays l'enferme dans son radicalisme. Mieux vaut dialoguer de manière critique -et nous ne manquons pas de le faire- pour éviter cette mise à l'écart qui est porteuse, aussi, de "tous les terrorismes". En l'occurrence, s'agissant du Soudan, ce n'est pas seulement une formule. Notre coopération est encore très faible en chiffres. Pour l'instant, c'est par l'entremise d'ONG que nous travaillons avec le Soudan. La coopération universitaire et scientifique commence à se mettre en place. Nous allons préparer une Commission mixte avec ce pays, qui identifiera davantage de thèmes de coopération. C'est encore sur le plan institutionnel que nous allons essayer de les aider parce que cela correspond à leur demande. Nous les aiderons à bâtir les finances publiques, y compris l'organisation judiciaire. Ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont encore un peu loin du compte à cet égard.

François Gourdon : Vous êtes en charge de la gestion des missions permanentes de coopération et d'action culturelle, qui sont sous l'autorité des ambassadeurs, de la politique de coopération des organismes internationaux à vocation francophone, etc. Quel est le budget annuel de la France sur ces aides qui sont distribuées aux ambassades ?

Charles Josselin : Ce ne sont pas exactement les mêmes lignes budgétaires. Le budget des Affaires étrangères est de 20 milliards de francs et la partie Coopération de 10 milliards. Ces montants ne rendent pas compte de l'aide publique au développement français ; il faudrait y ajouter les financements que le ministère des Finances apporte de son côté. Je ne sais si je pourrai répondre, "à main levée", à la question concernant notamment le financement de l'ensemble du réseau culturel, parce que ce dernier réunit les Alliances françaises et les centres culturels. Pour faire bonne mesure, il faudrait y ajouter les établissements d'enseignement du français à l'étranger. Cela doit représenter environ 20 %.

Globalement, l'aide que nous accordons au Sud continue d'être à 50 % pour l'Afrique subsaharienne ; ajoutez-y 15 % pour l'Afrique du Nord. S'agissant de la coopération, l'ensemble du continent africain représente entre les deux tiers et les trois quarts de notre budget, ce qui montre bien que priorité demeure à l'Afrique.

Le budget de la francophonie est approximativement de 1 milliard de francs. Il représente le soutien que la France apporte à TV5, l'Agence de la francophonie, l'Agence universitaire de la francophonie, dirigée par Mme Gendron-Massalou, RFI. Ces quelques indications budgétaires peuvent être utiles au débat pour montrer l'étendue de ce périmètre des actions culturelles de la France.

Jean Carlier, Journaliste, écrivain pour la Nature et l'Ecologie : Je n'ai pas le sentiment d'avoir eu de réponse à la question que j'ai posée. Concrètement, statistiquement, quelle est la situation de la charte du droit à polluer et quel est son impact sur le développement durable pour l'instant et pour l'avenir ?

Michel Mousel, *Président, Mission interministérielle de l'effet de serre*: J'ai indiqué tout à l'heure que le mécanisme pour un développement propre, par lequel les investisseurs du Nord se rémunèrent sur la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qu'ils limitent par leurs projets, se met en place ces jours-ci. Il n'a pas existé jusqu'à présent puisque -comme le Ministre le rappelait- le protocole n'est pas encore ratifié et n'est pas encore entré en vigueur. C'est extraordinaire parce que nous mettons exceptionnellement en place le dispositif d'un traité qui n'est pas encore entré en vigueur à travers le mécanisme de développement propre.

Vous utilisez un terme, Monsieur Carlier, que beaucoup de vos confrères emploient, que personnellement je ne reconnais pas et que je n'estime pas correspondre aux mécanismes qui sont mis en place par le protocole de Kyoto. Le protocole de Kyoto met en place des "obligations de dépolluer" et non des "permis de polluer".

Farid Yaker, *Coordonnateur, ENDA Tiers-Monde*: Nous faisons partie du collectif Johannesburg 2002, animé par 4 D, et, à ce titre, Enda intervient pour faire entendre la voix du Sud dans la préparation française de Johannesburg. Ce projet a reçu le soutien du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Ma première question, monsieur le Ministre, concernera l'allusion que vous avez faite au blocage des négociations internationales, lié à certains dossiers, notamment au dossier agricole. Nous savons que les pays du Sud accusent parfois les pays du Nord d'utiliser l'argument social ou environnemental comme une barrière non tarifaire déguisée. Pensez-vous que les pays du Nord sauront dépasser leurs égoïsmes et la puissance de certains lobbies internes -notamment compte tenu des échéances électorales- pour permettre un déblocage des négociations internationales ou, du moins, une augmentation de l'aide publique au développement ?

Par ailleurs, je reviens de Marrakech où nous avons participé à la COP 7 sur la Convention Climat, et je dois dire que nous avons eu le plaisir d'organiser, avec la Mission interministérielle de l'effet de serre, une rencontre consacrée aux liens entre coopération décentralisée et réchauffement climatique. La MIES a joué un rôle précurseur dans ce domaine et je crois que M. Mousel est sincère quand il dit tout l'intérêt qu'il porte à cette question. Effectivement, cette rencontre qui s'est tenue dans une municipalité marocaine, à 100 mètres du Palais des Congrès, a permis de lancer une démarche qui visera à impliquer les collectivités territoriales dans ce combat, cette lutte contre le réchauffement climatique. Un certain effort sera à fournir. Je ne sais pas si cela a été acté à Marrakech, mais les fonds iront certainement soit au FEM, soit aux différents fonds créés, soit à la coopération bilatérale. Assurons-nous que la coopération décentralisée pourra également tirer un certain nombre de financements pour financer des actions de lutte contre le réchauffement climatique.

La dernière question, monsieur le Ministre, concerne la lutte contre la désertification et les synergies entre les diverses conventions. Nous avons constaté -et c'est une critique des pays du Sud- un cloisonnement entre les diverses conventions, qui est préjudiciable à leur efficacité. Par ailleurs, la convention de lutte contre la désertification ne dispose pas d'un instrument financier. La France est-elle prête à s'engager pour joindre sa voix à tous ceux qui réclament l'augmentation des fonds ou la mise à disposition d'un instrument particulier pour la CLD ? Merci.

Jean-René Marabelle, *Directeur Environnement, TotalFina-Elf*: Puisque le traité de Kyoto n'est pas encore ratifié, j'aimerais que M. Mousel nous donne un calendrier pour ce traité. Quand serait-il ratifié selon vous ? Nous croyons comprendre qu'il pourrait l'être sans les Américains. Par ailleurs, sentez-vous les pays du Sud prêts à mettre en place ce mécanisme ? Quand, dans le calendrier, pourrions-nous mettre des projets où nous tiendrons compte des émissions ?

Michel Mombrun, *Président, Objectif 21* : La France a exprimé le souci d'aller vers une gouvernance mondiale en matière d'environnement. Où en est cette initiative française ? Quels sont les moyens mis à sa disposition pour pouvoir aller dans ce sens ?

Guy Leclerc, *Département Eco-Industries, Price Waterhouse Coopers*: Nous avons lancé voici deux ans une réflexion sur les nouveaux mécanismes financiers à mettre en œuvre, particulièrement pour

financer les investissements dans le secteur de l'eau. Nous avons à l'époque eu l'occasion de rencontrer des responsables de la Direction du Trésor qui, tout en partageant notre analyse, se montraient réservés pour créer de nouveaux instruments financiers, notamment pour garantir des financements. Il nous semblait qu'il était absolument indispensable d'impliquer les marchés financiers et les marchés de capitaux pour pouvoir doubler l'effort, ce qui avait été recommandé par le deuxième Forum mondial de l'eau à La Haye. Vous savez sans doute qu'un nouveau panel va se mettre en place sous l'égide de Michel Camdessus, ancien Directeur général du FMI, pour réfléchir à ces questions et aux nouveaux mécanismes de solidarité internationale. En fonction d'un certain nombre de réserves qui avaient été exprimées il y a deux ans, la réflexion française a-t-elle évolué sur cette problématique financière ? Merci.

Serge Antoine, Président d'honneur, Comité 21 : Monterrey sera très important pour la réussite ou la non-réussite de Johannesburg, au point que certaines personnes ou organismes pensent que Johannesburg n'aura pas lieu si Monterrey n'aboutit pas effectivement à des éléments précis sur le financement et la réduction de l'écart entre pays du Nord et du Sud. Nous avons été encore une fois -pardon de citer encore les États méditerranéens- très surpris que les Européens se soient engagés à faire remonter l'aide publique au développement, dont l'objectif était 0,7 %, dès maintenant. Je vous redonne la phrase acceptée par la Commission européenne : "...à *progresser réellement vers cet objectif avant le sommet de Johannesburg*". Quand nous constatons que nous étions sur une pente de réduction, nous ne pouvons que nous étonner sympathiquement, mais avec perplexité, sur cet objectif. Merci.

Layashi Yaker, ancien ministre, ancien secrétaire général, adjoint ONU: Monsieur le Ministre, je suis très honoré d'avoir une fois de plus assisté à une communication de votre part. J'ai une observation générale et une question.

Les paramètres et les indications que vous avez donnés au début de votre exposé nous laissent très sceptiques sur la possibilité de combler les écarts entre le Nord et le Sud. Je me demande, en ce qui concerne cet espace euro-méditerranéen, vis-à-vis de ses voisins du Sud, si l'Union européenne prend effectivement les mesures qui s'imposent pour placer cette région au centre du processus de mondialisation.

Développer une contradiction Nord-Sud coûte très cher à l'humanité et présente des risques énormes de déstabilisation, à telle enseigne que ce que nous venons de vivre le 11 septembre paraîtra très modeste eu égard aux risques encourus par cette problématique à laquelle il faudrait mettre fin pour avoir une réelle mondialisation, un monde non pas divisé entre le Nord et le Sud, ce qui était à la base du concept du non-alignement, comme vous le savez, mais un monde multipolaire.

Quel rôle la France pourrait-elle jouer au sein de l'Union européenne et des grands organismes de décision et de gestion des affaires mondiales, de façon à inverser cette tendance ?

Par ailleurs, j'ai contribué à la mise en place d'un grand projet euro-méditerranéen avec le Directeur général de l'Unesco, M. Mayor : la création d'un Centre méditerranéen pour la protection de l'environnement et le développement durable. Il ne suffit pas d'avoir des déclarations telles que celles adoptées il y a quelques jours par les ministres de l'Environnement de l'Euro-Méditerranée, il faut un instrument associant secteur privé, associations et secteur public.

Je vous engage, si je puis me permettre de le dire, monsieur le Ministre, à vous impliquer dans le développement de ce centre situé dans la technopole de Sophia Antipolis, afin de faire de cette région un bassin de coopération méditerranéenne pour le développement durable en Méditerranée-Mer Noire, initiative qui avait été prise et annoncée par le prince Rainier à la conférence de Rio à laquelle j'avais assisté. Ce centre serait un organisme de coopération internationale pour la Méditerranée et la Mer Noire, impliquant échanges de connaissances scientifiques et technologiques, les grandes entreprises du secteur privé, les petites et moyennes

entreprises, les associations et la société civile élaborant des projets pilotes en Méditerranée-Mer Noire.

Après une étude de faisabilité, nous ne voyons rien sortir. Je me permettrais de vous rappeler qu'il s'agit, pour la France et pour la Méditerranée, d'un projet opérationnel extrêmement important. Merci, monsieur le Ministre.

Jean-Paul Vanhoove, *Direction de la Recherche, Ministère de l'Équipement* : Nous avons en France beaucoup d'expatriés africains -certains disent immigrés- c'est une chance aussi pour l'aide au développement de l'Afrique. Comment votre ministère participe-t-il, en s'appuyant sur ces immigrés ou ces expatriés africains, au développement de l'Afrique ? Cette communauté s'interroge sur le devenir du franc CFA avec l'arrivée prochaine de l'euro.

Charles Josselin : Toutes ces questions sont évidemment intéressantes. Je vais essayer d'y répondre le plus complètement possible. Je demanderai peut-être à Bérengère Quincy, qui est notre ambassadeur Environnement, d'apporter sa contribution. Elle complètera, si elle le veut bien, mes réponses.

L'un de vous a justement dit la crainte des pays du Sud que les normes que nous mettons en avant sur le plan environnemental et social soient une manière de nous protéger. Oui, c'est ainsi qu'ils le vivent et il n'est pas impossible que ce soit ainsi aussi que certains ici le proposent, ne soyons pas naïfs. Il est vrai que là encore, la relation au temps est essentielle pour comprendre la difficulté du dialogue. Pourquoi ? Les normes ont un effet immédiat sur l'échange commercial. Elles le permettent ou elles l'interrompent. Nous, nous disons : "*Nous allons vous aider à vous mettre aux normes.*" Autrement dit, les normes protègent notre propre marché avec un effet immédiat. Dans le même temps, ceux qui nous entendent savent qu'il faudra plusieurs années avant qu'eux-mêmes puissent mettre aux normes. Cette relation au temps est souvent très difficile. Je reste convaincu que si le monde est en très grande difficulté, c'est parce que le progrès technologique, lui, répond au temps court. Les mutations politiques se font dans le temps long et les mutations culturelles dans le temps très long. C'est pourquoi l'Europe n'est pas au rendez-vous et que le débat culturel, religieux vient télescoper cette accélération du temps technologique.

En tout cas, oui, le danger est réel. C'est pour cette raison que je mettais en garde contre la fuite en avant normative qui satisfait nos intelligences, qui est tout à fait en ligne avec le travail des chercheurs, des universitaires, mais qui, évidemment, renvoie à des problèmes considérables pour leur application sur le terrain, notamment des pays en développement.

La question du travail des enfants, si je devais évoquer cette question, est également un problème culturel. Il faudrait que nous sachions faire la différence, s'agissant du travail des enfants, entre ceux que l'on enferme dans une usine ou un atelier et ceux qui, dans une économie rurale, participent comme le jeune Breton, que j'étais il y a bientôt un demi-siècle, pouvait le faire dans la ferme familiale. Nous ne savons plus intégrer ces relations dans notre propre raisonnement. Nous devons faire attention, sachant aussi que si nous voulons que les enfants aillent à l'école plutôt qu'au travail, il faut payer. Il faut au moins être sûr que les enfants venant à l'école seront nourris gratuitement, et même être capable -comme on le fait au Brésil- de donner de l'argent aux familles pour qu'ils envoient les enfants à l'école, pour fournir une substitution aux revenus que l'enfant apporte à la famille. Il s'agit de mécanismes économiques qu'il nous faut être capables d'intégrer.

La coopération décentralisée va connaître un moment de réflexion important la semaine prochaine, lors des Assises de la coopération décentralisée. J'espère que ces questions pourront être évoquées à nouveau, y compris celle sur la désertification. Je voudrais simplement vous dire que nous sommes favorables à ce que le Fonds mondial pour l'environnement ouvre une fenêtre sur ce dossier de la désertification.

Nous n'aurons pas le temps, monsieur le Ministre, d'aller jusqu'au bout de cette question d'un monde multipolaire que nous souhaitons, vous et nous. Vous m'interrogez sur le rôle que la France essaie d'y jouer. Je serais tenté de relier cette réponse, d'ailleurs, à celle d'une autre

question sur la gouvernance mondiale que l'un parmi vous a posée. La gouvernance mondiale renvoie à un rapport de forces politiques. Le rôle que la France peut avoir dans l'avènement d'une gouvernance mondiale renvoie à l'Europe pour une part. Il faut bien reconnaître qu'actuellement l'identité européenne est un peu ébranlée à cause de l'actualité afghane. Nous pouvons le regretter, nous essayons de "resserrer les boulons", et certains sont tentés de "jouer un peu perso", ce qui nous complique la vie. En revanche, l'Europe a bien fonctionné à Marrakech. Je pense aussi à Durban dont nous parlions tout à l'heure, où l'Europe a prouvé qu'elle pouvait avoir une attitude cohérente, concertée, ce qui facilite le dialogue avec les autres. Je serais tenté de dire que le besoin de régulation du monde devrait être un argument de plus pour construire l'Europe, même si je vois bien la difficulté de l'exercice. Il est vrai aussi qu'il est positif que l'Europe fasse la bataille en tête, notamment sur les questions d'environnement. Il serait bien que, de temps en temps, tout le monde fasse preuve de la même responsabilité. Je pense à certains grands pays qui, continuant de refuser de jouer le jeu, tirent vers le bas la communauté internationale.

Concernant la question du financement, nous avons subi la pression de quelques pays du Nord, qui ont dépassé les 0,7 %, lors du Conseil "développement" que nous avons tenu à Bruxelles, il y a une dizaine de jours, notamment la Hollande et la Norvège qui est hors Communauté européenne qui atteint 1 %. Ces pays ont envie, évidemment, de voir leurs partenaires européens augmenter leur propre participation. Une résolution a été présentée, à laquelle j'ai contribué, en lissant certains aspects un peu trop contraignants pour pouvoir suivre, nous qui sommes encore loin du 0,7 %. Nous l'avons "tutoyé" en 1994, au moment de la dévaluation du franc CFA. Des aides structurelles budgétaires importantes avaient porté à presque 0,66 % l'aide publique française au développement. Il est vrai qu'à l'époque nous intégrions statistiquement les territoires d'outre-mer, et cette amputation statistique nous a fait passer "brutalement" de 0,38 à 0,32 %. C'est la place qui est la nôtre aujourd'hui, sachant que les Britanniques sont autour de 0,30 %, les Allemands de 0,27 % et les Américains de 0,10 %. Il est bon, parfois, de rappeler ces chiffres.

Nous avons convenu à Bruxelles de confier à la Commission le mandat de dialoguer avec chaque pays membre pour voir comment il envisageait d'atteindre le 0,7 %. Cet objectif avait été rappelé à Göteborg et est d'ailleurs régulièrement inscrit dans les programmes de plusieurs grands partis politiques, donc je n'avais pas de difficulté politique à suivre cette proposition, même s'il est vrai que le ministère des Finances n'a pas encore donné la réponse à la question du calendrier.

L'aide publique au développement, même si la question de son volume ne doit pas faire oublier celle de son efficacité, connaît une "crise de foi". Lorsque l'on voit l'importance des sommes investies et les résultats, le compte n'y est pas. La question de l'efficacité de l'aide est vraiment posée. J'espère bien que les réformes engagées, y compris sous présidence française, par exemple des procédures du Fonds européen de développement qui commencent à se mettre en œuvre, vont produire leurs effets.

Je me bats sur la question du volume pour qu'il y ait le principe d'additionnalité entre notre aide publique au développement d'aujourd'hui et l'effacement de la dette qui débute et qui va monter en puissance, de telle manière qu'il y ait d'autres raisons de croire à l'accroissement de l'aide publique au développement. Cela se traduit par exemple par le Fonds mondial contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose, ou par le Fonds mondial de l'environnement. S'il y a montée en puissance de ces différents Fonds, que nous maintenons dans le même temps notre aide publique au développement et que s'y ajoute l'effacement de la dette, la France pourra reprendre la marche en avant pour se rapprocher du 0,7 %. Néanmoins, il est important de rappeler que la crédibilité dans l'efficacité de l'aide au développement conditionne l'adhésion des opinions, y compris du ou des ministère(s) des Finances.

S'agissant de l'implication des communautés africaines en France, une politique dite du "co-développement" consiste, précisément, à "organiser" l'échange plutôt qu'à bloquer le flux.

L'idée, contrairement à ce que nous avons pu craindre, n'était pas de faire du co-développement pour réexpédier chez eux les Africains que nous considérons en surnombre, mais bien

d'impliquer les communautés de migrants qui sont très nombreuses et souvent regroupées en villages. Des centaines d'associations du Club Sénégal correspondent chacune à un village. Ce n'est pas si simple, parce que la préoccupation première de l'Africain en France est de s'intégrer, même s'il envoie de l'argent au village. Nous essayons de faire en sorte qu'une partie de cet argent que la communauté africaine en France envoie en Afrique puisse être réorientée vers le développement. Nous avons signé avec trois pays, Sénégal, Mali et Maroc, des conventions spécifiques pour organiser cette mobilisation des communautés de migrants et les orienter vers le développement de leur propre village.

S'agissant de l'agriculture, saurons-nous vaincre les lobbies ? Cela dépend aussi de vous. Cette bataille implique nécessairement la population, en sachant qu'il faut, là encore, éviter l'angélisme. Il n'y a pas de raison que l'Europe sacrifie certains de ses intérêts essentiels alors que d'autres sauront, mieux qu'elle, défendre les leurs. C'est un problème d'équilibre, de partage du fardeau. J'observe qu'à Doha, malgré la présence des représentants d'un lobby que je ne citerai pas mais auquel nous pensons, la France a accepté d'adopter les conclusions d'une rencontre où le principe de la disparition à terme des subventions agricoles était clairement posé, même s'il est vrai que la question du calendrier a été aussi laissée, évidemment, en suspens.

Une autre préoccupation est la montée des dépenses en matière de maintien de la paix. C'est une très mauvaise nouvelle. Nous venons, en trois ans, de doubler ce que nous appelons les "contributions obligatoires", précisément à cause de la multiplication des opérations de maintien de la paix, et ce n'est probablement pas terminé. Je m'enverrai demain soir pour l'Ouzbékistan sans savoir exactement la situation que je vais y trouver. Non seulement les questions de maintien de la paix mais peut-être celles de développement de cette partie du monde ont été un peu en déshérence, parce que c'était une partie de l'ancien empire soviétique, qui ne correspondait pas, à ce moment, à des enjeux stratégiques. Néanmoins, de nouveaux chantiers de développement pourraient apparaître. Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur l'importance des chantiers environnement de cette partie du monde.

J'ai cru entendre dire que la mer d'Aral et ses abords connaissaient quelques problèmes en matière d'environnement... C'est dire si, là encore, de nouveaux chantiers sont devant nous, ce qui rend d'autant plus urgent que nous découvrons et dégagions de nouvelles sources de financement pour ces chantiers.

Monterrey devrait prendre en compte ces différentes questions.

François Gourdon : Merci, monsieur le Ministre. Je vous remercie de nous avoir accordé un large dépassement du temps que vous deviez nous consacrer.

Les dates des prochains rendez-vous sont les suivantes :

- le 7 décembre, au *Pavillon Ledoyen*, nous recevons le Secrétaire d'État à l'économie solidaire, Guy Hascoët,
- le 18 décembre, au *Lutetia*, le ministre de l'Environnement, Yves Cochet,
- le 17 janvier, chez *Ledoyen*, Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'État au Logement.

Nous avons également invité Michel Barnier à intervenir.

Merci encore, monsieur le Ministre.